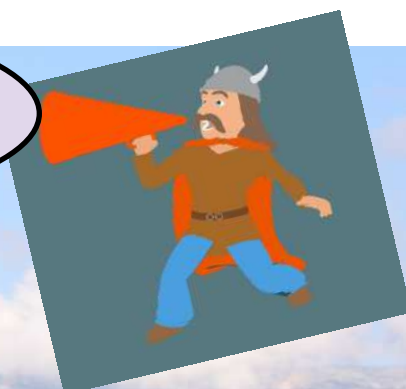


LE PETIT BULLETIN

Gazette du Montchabouillard

Par Toutatis ! On a
retrouvé notre village !



Sommaire

- Éditorial p 1
- Vie municipale 2
- Vie communale 10
- La Métropole 16
- Vie associative 18
- Infos pratiques 24

Banquet Gaulois à Montchaboud

Le 17 Mai



Mairie de Montchaboud
Tél/Fax : 04 76 68 29 96
mairie-montchaboud@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture mairie
mardi : 10-12h /13-16h
mercredi : 10-12h
jeudi : 14-18h

Vie Municipale

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et tous,

Les jours, les mois, les années s'enchainent...Nous sommes désormais dans la dernière ligne droite de ce mandat.

Notre terrain de loisirs prend forme, le city-parc est installé (il ne manque plus que le gazon) et les terrains de pétanque sont toujours autant fréquentés.

De part ces activités diverses, cet espace de loisirs est amené à être de plus en plus fréquenté par différents utilisateurs (enfants, ados au city, adultes, anciens au terrain de pétanque, famille pour des pique-niques ou événements festifs...)

Il va falloir que tout le monde fasse des efforts pour que ces activités se déroulent avec le moins de nuisance possible pour tous et surtout pour les riverains.

Je rappelle ici que la circulation sur le chemin forestier des Vignes doit être le plus possible restreinte en nombre de véhicules, et que surtout la vitesse y est limitée à 20 km/heure.

Je rappelle également que l'espace de loisirs doit rester propre et que chacun est invité à en partir avec ses déchets ! Pour mémoire, nous n'avons pas de services techniques.

Par ailleurs, le deuxième semestre 2025 verra le morcellement du terrain que nous allons racheter à l'EPLF et revendre en plusieurs lots ; Une réunion publique sera organisée cet automne sur le sujet.

En continuant à travailler pour le présent, il nous faut également préparer l'avenir, et même si les perspectives nationales sont incertaines, préparons-nous à imaginer Montchaboud pour les 6 (peut être 7 !) années à venir.

J'invite donc les Montchabouillards qui souhaitent s'intéresser, voire participer à la vie communale, à venir en Mairie pour échanger sur les contours de l'activité d'un élu.

Je suis prêt à discuter avec celles et ceux qui le souhaitent, sans idée partisane, sans doctrine particulière, afin d'évoquer la gestion future de la commune.

Bel été à toutes et à tous !

Votre Maire

Guy Soto.

Vie Municipale

Espace multi loisirs



Après quelques jours de retard du à la présence de roche sur le terrain qu'il a fallu casser, les travaux sont pratiquement terminés, le City Parc est installé et s'intègre sans fausse note dans cet environnement privilégié.

Restera à patienter avant de pénétrer dans cet espace pour permettre au gazon de pousser ... 2 mois seront nécessaires après avoir effectué le semis. Il faudra attendre la période estivale pour voir les premières parties de ballon .

Cependant, un sol artificiel recouvrira bientôt l'espace extérieur sous le panier de basket pour un rebond optimal.

Une inauguration officielle, à laquelle les habitants seront conviés, est prévue en septembre



Vie Municipale

Conseil Municipal du 26 mars 2025

Présents : 8 ; Excusés : 1

DELIBERATIONS :

Vote du compte de gestion 2024 : 8 voix pour

Vote du Compte Administratif 2024 : 7 voix pour (le Maire ne participe pas au vote)

Affectation des résultats 2024 : 8 voix pour

Vote du Budget Primitif 2025 : 8 voix pour

Vote des taux d'imposition : 8 voix pour (maintient des taux de 2024)

Vote des subventions aux associations extérieures : 8 voix pour

Adoption d'une amende administrative pour dépôts sauvages : 8 voix pour

Souscription d'un forfait annuel avec la SACEM : 8 voix pour

Vote du Compte Administratif 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023 : 39577.01 €
 - Part du résultat 2023 affecté en investissement : -10000.00 €
 - Résultat de l'exercice 2024 : 29221.97 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2024 : **58798.98 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023 : 72234.27 €
 - Résultat de l'exercice 2024 : - 1150.18 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2024 : **71084.09 €**

Affectation des résultats :

Solde d'exécution d'investissement reporté :	71084.09 €
Excédents de fonctionnement 2024, reportés en fonctionnement 2025 :	28798.98 €
Excédents de fonctionnement 2024 reportés en recette d'investissement 2025 :	30000.00 €

Vote du budget primitif 2025

En Section De Fonctionnement : 236006.13 €

En détail :

Charges à caractère général :	92600.13 €
Charges de personnel et frais assimilés :	32286.00 €
Atténuation de produits :	36000.00 €
Autres charges de gestion courante :	74120.00 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement :	1000.00 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement de la commune sont réparties par chapitre.

- **Les charges à caractère général** sont les dépenses qui permettent à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien comme l'électricité, l'achat de petits matériels, les prestations de service pour la maintenance et l'entretien.

- **Les charges de personnel** correspondent aux salaires des agents de la commune ainsi qu'aux charges salariales et patronales qui doivent être payées à des organismes tels que l'URSSAF.

- **L'atténuation de produits** correspond aux recettes perçues par la commune qui doivent être reversées à un autre organisme, ex: à la Métropole en contrepartie des transferts de charges.

- **Les autres charges de gestion courante** correspondent aux indemnités des élus, à la participation au fonctionnement des écoles, du SICCE (syndicat intercommunal de coopération et des compétences enfance) du syndicat du collège, aux subventions versées.

- **Les opérations d'ordre et de transfert entre les sections** sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit principalement de jeux d'écritures entre la section de fonctionnement ou d'exploitation et la section d'investissement, mais cela peut aussi se faire à l'intérieur de la même section.

En Section D'investissement : 114461.82 €

En détail :

Immobilisations incorporelles :	40000.00 € (frais d'étude)
Subventions d'équipements :	1000.00 € (dépenses d'ordre)
Immobilisations corporelles :	73461.82 € (constructions)

Réunion publique PCS

La municipalité vous convie à une Réunion publique, le vendredi 25 avril à 18h30 à la salle polyvalente du village, pour une présentation du Plan Communal de Sauvegarde.



INFORMER

ALERTER

SOUTENIR

METTRE A L'ABRI

RELOGER / RAVITAILLER

INTERDIRE

ASSISTER

Organiser la mobilisation des “bonnes volontés”

La réserve communale de sécurité civile (RCSC), constituée de citoyens bénévoles a pour mission de renforcer l'action des pouvoirs publics de prévention et de gestion des risques majeurs présents sur le territoire de la commune.

Lors d'une situation de crise, des bonnes volontés proposent spontanément leur aide aux pouvoirs publics et aux sinistrés. Mais, en l'absence d'encadrement et de directives, ces personnes peuvent involontairement compliquer la situation et devenir une charge supplémentaire pour les acteurs de la gestion de crise.

La réserve communale de sécurité civile offre au maire un cadre organisationnel pour préparer ces bénévoles à intervenir efficacement en cas de crise.

Les membres de la RCSC peuvent assurer les tâches qui relèvent de l'assistance à la population (évacuation préventive, organisation de l'hébergement et du ravitaillement des sinistrés...) et permettre aux services de secours de se consacrer exclusivement au sauvetage des personnes.



source: www.isere.gouv.fr

Vie Municipale

Pourquoi s'engager ?

Rejoindre le RCSC, c'est:

Etre utile à sa commune

Se sentir préparé face aux risques

Créer du lien social, rencontrer ses voisins

Vivre des expériences humaines fortes



Comment se former ?

Tous les réservistes bénéficient :

D'une formation de base (risques, sécurité, premiers gestes, communication)

D'exercices réguliers pour s'entraîner

D'un encadrement par des référents expérimentés

D'un équipement fourni : (chasuble, lampe, gants etc..)



INDUSTRIEL



NUCLEAIRE



INONDATION



RUPTURE
DE BARRAGE



TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES



SÉISME

Comment s'inscrire ?

C'est simple :

Passez en Mairie quand vous le souhaitez

Remplissez un formulaire d'inscription

Vous serez ensuite convié(e) à une réunion de bienvenue

Les élections municipales 2026

« La commune est un acquis de la révolution et le maire, le maillon de la démocratie le plus proche des gens »

Pierre Gentès , auteur de « carnet de route d'un maire rural »

Le mandat municipal en cours se termine prochainement et les élections se dérouleront en mars 2026, sauf évènement imprévisible majeur.

Voter n'est pas obligatoire en France, et une baisse du taux de participation aux élections municipales est constatable au niveau national avec un taux qui est passé de 79,68 % en 1983 à 68,20% en 2008 et à 62,13% en 2014.

Montchaboud était plutôt bonne élève avec un taux de participation à 83.46 % en 2014, taux qui est tombé à 52,5%, en 2020 soit 145 votants sur 280 inscrits. Mais personne n'a oublié les évènements particuliers de 2020 et le taux de participation au niveau national n'a été que de 34,67% au second tour, cette année-là.

Le droit de vote est un privilège récent dans notre histoire, et les étapes ont été longues depuis le suffrage uniquement masculin, indirect et censitaire de 1781, jusqu'au droit de vote universel incluant les femmes le 21 avril 1944.

Alors, ne l'oublions pas et exprimons-nous par cet acte citoyen !

source : <https://www.vie-publique.fr/>

Interroger sa situation électorale

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, vous devez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Vous pouvez vérifier en ligne votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.

Accédez au service en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Indiquez la commune dans laquelle vous pensez être inscrit, votre nom, vos prénoms, votre sexe et votre date de naissance. Si le télé service vous identifie, cela signifie que vous êtes bien inscrit dans la commune renseignée.

Attention : le télé service ne fonctionne que si vous remplissez l'ensemble des champs et que vous indiquez tous vos prénoms dans l'ordre de l'état civil.



Vie Municipale



Devenir acteur sur sa commune ?

Et pourquoi ne pas franchir le pas et participer activement à la vie de la commune, s'engager pour la faire évoluer selon ses convictions en se portant candidat aux élections municipales.

En 2014, 21 personnes se sont présentées sur la liste électorale du village, mais seulement 11 en 2020. Une seule et unique liste est plus difficilement représentative des orientations souhaitées par les administrés.

Se mettre au service de la population est sans doute une mission difficile qui demande beaucoup de disponibilité, de l'écoute, et surtout une conscience des enjeux de la société de demain.

Dans un village de la taille de Montchaboud, la proximité des habitants est un moteur et être élu offre l'opportunité de réaliser un panel de grandes et petites actions pour améliorer le quotidien de chacun.

Pas de diplômes ni prérequis pour se présenter, l'intérêt étant de constituer une équipe représentative de la population dans son hétérogénéité.

Le 7 avril 2025, l'Assemblée nationale a voté une proposition de loi visant à garantir la parité homme femme au sein des conseils municipaux des villes de moins de 1 000 habitants, qui échappaient auparavant à cette règle.

Si aucun candidat ne se présente, l'élection municipale n'a pas lieu.

Un arrêté du préfet institue une "délégation spéciale" qui remplit les fonctions du conseil municipal.

La délégation spéciale élit son président qui remplit les fonctions de maire. Les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Dans un délai maximal de trois mois, des élections partielles sont organisées afin de constituer un conseil municipal. Les pouvoirs de la délégation spéciale prennent fin dès l'installation du nouveau conseil élu à l'issue de ces élections partielles.

Si les élections partielles sont infructueuses en raison de l'absence de candidats, il conviendra d'installer une nouvelle délégation spéciale puis d'organiser de nouvelles élections partielles.

Autrement dit, aucun chantier n'est entrepris et aucun budget n'est dépensé. La commune tourne donc au ralenti mais pendant une durée limitée. En dernier recours, si aucun candidat ne postule à nouveau, le préfet peut prononcer la dissolution de la collectivité, qui se retrouve rattachée à une voisine.

- Source: <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/269455-elections-municipales-quelques-cas-particuliers>

Vie Communale

Montchaboud au corso de Brié-et-Angonnes



Montchaboud a participé pour la première fois cette année au corso de Brié qui s'est déroulé le 15 février sous un soleil éclatant. Pas moins de 200 personnes ont suivi le défilé de chars décorés sur le thème des « pays du monde ».

Le char du village, construit patiemment par une équipe de volontaires, s'est distingué en représentant le Groenland avec un gigantesque ours blanc comme capitaine !



Pendants que les enfants se chargeaient de découper des flocons de neige, les adultes ont dû plancher sur le casse-tête de la conception d'un igloo.

Une famille d'ours polaires, un pêcheur et le sourire radieux des enfants sur le char ont complété cette belle réalisation.

Chapeau bas pour le talent de cette équipe multigénérationnelle !

Vie Communale

Le mercredi, on joue !

Montchaboud



« tu me fends le cœur ... » comme dirait Raimu !

Depuis le mois de janvier, les habitudes sont prises. Chaque mercredi à 15h, un joyeux groupe se retrouve autour de jeux de société. A côté des « inconditionnels » des jeux de carte, les tables se forment pour le Triamino, Rumikub ou une partie de Chromino.

Cette liste de jeux à disposition n'est pas exhaustive et le groupe n'est pas fermé. Tout nouveau participant est bienvenu !

Tisanes, jus de pommes, sirops et limonades proposés par le Chabk'fé apportent la touche de convivialité complémentaire à ces après-midi ludiques.



Vie Communale

Avancée dans la législation



La loi sur la lutte contre le frelon asiatique a été promulguée le 14 mars 2025. Elle a été publiée au Journal officiel du 15 mars 2025. Elle devrait aussi permettre aux apiculteurs de recevoir une indemnisation proportionnée aux dommages subis.

Le plan sera élaboré au niveau national, par les ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement, en concertation avec les organismes à vocation sanitaire, les associations d'élus locaux, les représentants des acteurs socio économiques directement touchés par le fléau, les associations de protection de l'environnement et avec des scientifiques. Le plan national devra déterminer :

- les orientations nationales, les indicateurs de suivi des actions de surveillance, de prévention, de piégeage sélectif et de destruction mises en œuvre dans le cadre des plans départementaux ;
- la classification des départements en fonction de la pression de prédation et des dégâts causés aux ruchers et aux pollinisateurs sauvages ;
- les financements alloués à l'information du public, à la connaissance scientifique et à la recherche de systèmes de prévention efficaces et sélectifs ;
- l'opportunité de classer le frelon asiatique à pattes jaunes parmi les dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique (comme il l'a été jusqu'en 2021, avant l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2016/429, dit "loi européenne sur la santé animale").

La loi prévoit, par ailleurs, un régime indemnitaire pour les exploitants apicoles ayant subi des pertes économiques, qui sera adossé au fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) ou à un fonds de mutualisation agréé.

source : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000051329052/>

Le frelon asiatique est responsable d'environ 20 % de la mortalité de l'abeille domestique ; dans certaines régions, on peut atteindre 50 % de colonies détruites.



La mairie de Montchaboud impliquée dans la lutte contre le frelon asiatique finance chaque année des pièges mis à la disposition des villageois.

Réunion d'information sur le piégeage des frelons organisée par la Municipalité et animée par Philippe Mougel, apiculteur.

Vie Communale

Temps culturels

Les 10 jours de la culture

Magnifique spectacle présenté à Montchaboud le 19 avril par « le collectif des fiers désinvoltés » et financé par la Municipalité, dans le cadre des 10 jours de la culture.

Un cadavre, suicide, accident ou crime ? dans un grand hôtel ou chaque personnage semble avoir quelque chose à cacher...

Une enquête qui tient en haleine, rythmée par des interrogatoires alternés de temps musicaux, reprises de chansons fortes, chargées d'émotions et interprétées à plusieurs voix, dont « si j 'étais un homme », « je reviens te chercher », « je suis grande ».

Le public, majoritairement venu de communes voisines a longuement applaudi la performance des ces jeunes mais talentueux artistes.

lecollectifdesfiersdesinvoltés@gmail.com

Tél 06 84 19 38 94



Merci à Jean-Louis Caix pour la qualité de sa conférence, tenue le 24 janvier au village, « le pétrole, cet or noir qui nous interroge ». M. Caix a développé ce thème d'actualité avec son regard de géologue au moyen d'une présentation particulièrement documentée mais accessible à tout public.

La communication au sujet de cette conférence a été partagée avec l'Université Inter Ages et marque le début d'un partenariat entre Montchaboud et l'UIAD pour l'organisation d'évènements culturels sur la commune. A venir, une expo photos...

A Montchaboud les 5, 6, 7 septembre : Exposition de photos de Gilles Renou, « fragments de ville »

L'UIAD organise son exposition annuelle les
15 -16 et 17 mai 2025

Ancien Musée de peinture,
9 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE

Venez découvrir toutes les activités proposées
Des enseignants et des adhérents vous renseigneront
et vous aideront à choisir une activité pour la rentrée
prochaine.

A poster for an exhibition titled 'L'UIAD S'EXPOSE'. The poster features a photograph of a historic building in Grenoble, the former Museum of Painting. The text on the poster includes: 'ENTRÉE GRATUITE' in a green circle, 'L'UIAD S'EXPOSE', 'Du 15 au 17 mai 2025', 'Ancien Musée de Peinture de Grenoble', and a list of activities: 'Jeudi et vendredi 13h / 19h', 'Samedi 13h / 17h', '9, place de Verdun Grenoble', 'Langues et lettres', 'Sciences humaines et sociales', 'Informatique', 'Arts et expressions de l'art', 'Sciences, technologies et santé', 'Vie pratique et loisirs', 'Conférences', and 'Sorties culturelles'. At the bottom, there is a logo for 'Université Inter-Âges du Dauphiné' and the website 'www.uiad.fr' along with social media icons for Facebook, Twitter, and YouTube.

Vie Communale

Dépôts sauvages



En février 2025, des habitants nous ont alertés à propos de dépôts sauvages au niveau de la plate-forme de retournement de Champ Clocher (voir photos).

Une délibération instaurant une amende administrative en cas de dépôts sauvages a été votée le 26 mars 2025 :

« Pour un sac poubelle, un amas de débris, de cartons et autres déchets d'encombrement moyennement importants, déposés illégalement dans l'espace public ou terrains communaux : 500 €

Pour les déchets de gros volume : tas de gravats ; tas de ferraille et de tous matériaux de construction, tas de déchets végétaux, pneumatiques, bâches, électroménager, mobilier, matériel électrique ou électroniques, polluants, autres déchets d'encombrement importants, déposés



illégalement dans l'espace public ou terrains communaux : 1000 € »

Et un panneau explicatif a été installé



ETAT CIVIL

Naissances :

Adèle NEVEU née le 08 mars 2025

Gianni ARMAND née le 10 mars 2025



Nos félicitations aux parents !

URBANISME

Demandeur	Parcelle	Projet	Décision
MICHEL Julien	AA24	Piscine	Favorable le 08/01/25
CHABERT Roland	AB108	Panneaux photovoltaïques	Favorable le 15/01/25
LOIODICE Rudy	AB79	Panneaux photovoltaïques	Favorable le 02/04/25
LOPEZ Ghislaine	AA22	Véranda et pergola	Favorable le 08/04/25
CHABERT Daniel	AB22	Agrandissement fenêtres	Favorable le 23/04/25

A noter dans vos agendas : 2ème trimestre 2025

17 mai : Banquet gaulois

Montchaboud va se transformer, l'espace d'une journée, en village gaulois à l'initiative du ChabK'fé et de la Municipalité :

Défilé à travers le village par tous les participants déguisés dans le respect du thème jusqu'au terrain de loisirs où aura lieu un banquet digne de l'appétit gaulois, cochon de lait à la broche et gratin dauphinois. Jeux collectifs pour tous âges et tournoi de pétanque seront au programme.



Les réservations pour le repas peuvent se faire sur le site « hello asso » ou par chèque déposé à la mairie, à l'ordre de l'Antre-temps.

Bénévoles bienvenus pour la préparation, le déroulement de la journée, le rangement et la remise en état de l'espace multi loisirs !

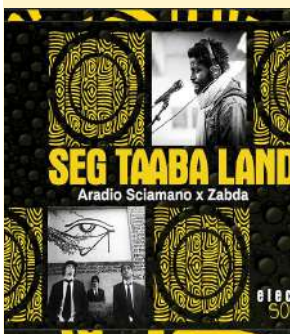
- <https://www.helloasso.com/associations/cafe-associatif-montchaboud/evenements/repas-gaulois-17-mai-2025>

6 juin : Théâtre au Chab'Kfé :

La compagnie les Motziks, troupe de théâtre amateur, nous invite à suivre leur conférence burlesque sur le thème de l'évolution de l'humanité, animée un professeur un peu particulier. Regard parfois déjanté et clins d'œil féministes au programme !



20 juin « Faites de la musique »



La première fête du nom au village organisée par le ChabK'fé et la Municipalité.

En vedette, « Seg taaba land » qui signifie terre des rencontres. Ce groupe croise des univers musicaux issus de 2 cultures, les chants traditionnels burkinabés et la musique électro du groupe Aradio Sciamano de la Cie des Barbarins fourchus. Les textes en burkinabé mettent en lumière les répercussions écologiques de la mondialisation et notamment le thème de l'eau, ce patrimoine en péril.

Plusieurs scènes seront installées en extérieur, avec la participation de talents musicaux et vocaux du village. Il est encore temps de vous manifester si vous souhaitez faire de la musique !

26, 27 et 28 juin vernissage et exposition

« Galerie des couleurs »

Rendez vous annuel attendu et incontournable, l'exposition du travail des artistes de Montchaboud nous émerveille et nous surprend à chaque fois par la diversité des univers explorés.



« L'art est un effort pour créer, à côté du monde réel ,un monde plus humain. »
André Malraux

La Métropole



Points d'apports volontaires

La collecte des déchets à Montchaboud, gérée par la Métropole se fait par un système de dépôts au PAV (point d'apport volontaire) situé à l'entrée du village, au bassin et au bas des Vernes.

Début octobre 2025, les bacs de collecte des sacs de déchets ménagers dans le local prévu à cet effet seront remplacés par deux ou trois containers enterrés, en extérieur à la suite de ceux en place pour le verre et les déchets recyclables.

L'ensemble des communes du territoire seront à terme équipées de ces conteneurs enterrés, semi-enterrés ou aériens.

La Municipalité rappelle que lorsque ces containers sont pleins, la bonne pratique est de ramener ses déchets chez soi, pas de les abandonner autour des bacs !

Métrorando

Deux fois par an, la Métrorando est l'occasion de découvrir les sentiers métropolitains. Plusieurs niveaux de difficulté sont proposés pour des parcours adaptés au plus grand nombre. La prochaine Métrorando aura lieu **dimanche 18 mai 2025**, et partira de Sassenage, parc de l'Ovalie, entre 8h et 10h30.

Les quatre circuits proposés aux randonneurs emprunteront des sentiers balisés sur les communes de Sassenage et Fontaine.

- **Grand parcours** : 18km, 910m de dénivelé positif, environ 5h30 de marche, niveau très bon marcheur.
- **Moyen parcours** : 13km, 680m de dénivelé positif, environ 4h30 de marche, niveau bon marcheur.
- **Parcours découverte** : 9 km, 280m de dénivelé positif, environ 2h30 de marche, niveau assez facile.
- **Petit parcours** : 5km, 80m de dénivelé positif, 1h30 de marche environ, niveau facile.

Important : prévoir de bonnes chaussures, des vêtements imperméables (en fonction de la météo) et des gourdes d'eau (aucune bouteille ne sera distribuée aux participants lors de la manifestation), ainsi qu'un pique-nique tiré du sac. Dans un contexte de limitation des déchets, tous les randonneurs s'engagent à disposer de gourdes et gobelets. Ces gourdes pourront être remplies au niveau du point de départ et sur les points de ravitaillements et les gobelets serviront sur les ravitaillements.

Le stationnement s'effectuera sur les parkings mis à disposition au Centre Technique Municipal, rue Pierre de Coubertin, et aux abords du complexe Jeannie Longo.

Pensez toutefois au covoiturage et à la ligne de bus M Réso Proximo 19, arrêt L'Ovalie. Ligne 19 accessible depuis le terminus du tram A à Fontaine La Poya.

Pour vous inscrire : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/236-metrorando.htm>

La Métropole



Report de l'interdiction des véhicules utilitaires classés Crit'Air 2

La Métropole a lancé une consultation publique du 10 mars au 10 avril 2025 suite au report de l'interdiction des véhicules utilitaires légers et poids lourds classés Crit'Air 2.

Initialement prévue au 1er juillet 2025, cette interdiction a été repoussée à juillet 2028, considérant qu'il existe une inadéquation entre l'offre disponible de véhicules à faibles émissions et les besoins des entreprises.

Plus d'info sur la plateforme participative de La Métropole :

<https://metropoleparticipative.fr/participation/314567/32-espace-participatif.htm>

La donnerie dépose-minute du Pôle R

change d'horaires au 1er mars 2025. Elle sera désormais ouverte le mardi, jeudi, vendredi de 8h à 10h et de 14h30 à 17h30, et le mercredi et samedi de 9h à 16h. Le ménage de printemps approche, pensez à donner vos objets plutôt que les jetez !

Petit rappel : Où donner ce dont vous n'avez plus besoin, acheter d'occasion ? Découvrez toutes les solutions qui existent dans la métropole grenobloise pour consommer différemment et éviter le gaspillage.

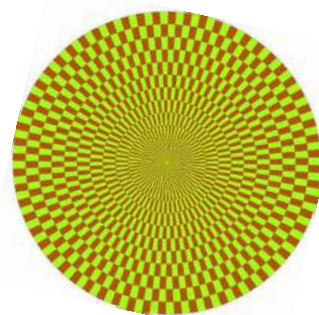
L'essentiel à retenir :

- **Déposez vos objets en bon état à la donnerie du Pôle R** mise en place par Grenoble Alpes Métropole.
- **Où ça ?** Au Pôle R situé [435 avenue des Jeux Olympiques à Grenoble](#). Stationnement facile (parking avec 8 emplacements dont 1 place PMR).
- **Pour déposer quoi ?** Tous les objets en bon état ou facilement réparables sont acceptés : mobilier, jouets, textiles, vélos, livres, vaisselle, décoration, électroménager, puériculture... Un agent vous aide en cas de doute sur l'objet à déposer.

Attention ! **Certains objets sont refusés**. Parmi eux : déchets dangereux, télévision cathodique, cosmétique, pièces automobiles, cassette VHS ou audio, imprimante, siège auto, casque, poêle à mazout, encyclopédie, ainsi que les objets non fonctionnels, cassés, sales, usés.

Les objets sont **triés, réparés ou reconditionnés** sur place, avant d'être revendus dans les [boutiques solidaires](#) de la Métropole.

Vie Associative



Ca s'est passé au village...

Le dynamisme des associations du village n'a pas faibli ce trimestre et les animations se sont enchaînées pour le plaisir des habitants du village.

A souligner « le p'tit creux de l'hiver » organisé par la MPT le 21 mars avec une choucroute savoureuse et généreusement servie. Rendez-vous annuel très apprécié !



Remarquable exposition / conférence le 18 janvier, orchestrée par Aurélien Telmon sur le thème de l'illusion d'optique.

Voyons nous tous la même chose?

Comment notre cerveau interprète les images que l'œil perçoit ?

Thème qui a interrogé toutes les générations et suscité des temps d'échanges autour des exemples présentés.



Vie Associative

Ca s'est passé au village...



Succès confirmé pour cette deuxième édition du loto le 31 janvier avec une centaine de participants. Merci aux animateurs pour l'organisation et le déroulement de cet événement avec une bonne humeur inconditionnelle.

Karaoke le 8 mars animé par Aurélien Telmon, ambiance assurée!





**Ca s'est passé
au village ...**



Difficile de reconnaître la salle polyvalente le 14 février ! Le temps d'un restaurant éphémère, sous la baguette magique des organisateurs, cette pièce s'est transformée en un lieu cosy et chaleureux pour célébrer dans la tradition la fête des amoureux.

Le repas gastronomique mijoté par Lucien Chiaramonte a comblé les attentes des clients, avec un rapport qualité/ prix imbattable.

Un grand merci à Sophie Eyroulet, Eric Chabert et Rémy Marcel qui ont assuré un service parfait et veillé toute la soirée au bien-être de chacun.





Soirée découverte d'un vin local, le 4 avril.

Le Chab'Kfé a reçu Axel Glesser, du domaine des longs à Brié-et -Angonnes pour une dégustation de ses vins biologiques.

Axel gère son domaine viticole avec un engagement envers des pratiques respectueuses de la nature.

Pas de vin d'assemblage chez Axel, toutes les cuvées du domaine sont parcellaires et mono cépage, syrah, roussane, grenache et chardonnay à savourer.

Théâtre d'improvisation le 12 avril : Le Chab'iblio !

Quand la maitresse de cérémonie prend l'habit de la bibliothécaire et s'installe sur son fauteuil en osier pour lancer les défis à relever à partir des textes de livres choisis à l'Antre-murs, rien n'est impossible !



Félicitations à ce « Kollektiv » pour ces improvisations talentueuses et pour le partage de leur passion avec le public.



Infos pratiques

Depuis le mois d'avril, l'entretien des espaces verts de la commune est confié à Bellevue paysage, qui va gérer la tonte des pelouses, la taille des haies et des arbustes à la place des entreprises extérieures qui intervenaient auparavant.

Cette décision est en accord avec l'orientation suivie par l'équipe municipale, qui est d'encourager les entreprises locales.

Maison médicale de garde de Vizille

Dans le cadre de la permanence de soins ambulatoires, la commune de Montchaboud est rattachée à la maison médicale de garde de Vizille.

La Maison Médicale de Garde de Vizille accueille les patients pour des consultations d'urgence de médecine générale uniquement sur RDV le soir et les week-end. Pour y accéder il est demandé de contacter le 15 ou le numéro suivant :

0 810 15 33 33

Les médecins généralistes du secteur interviennent dans cette structure.

ESPACE FRANCE SERVICE "LA SOURCE"

Ses missions : La médiation sociale et l'aide aux démarches administratives : CAF, CPAM, CMU, CARSAT, Impôts, Banques, Pôle Emploi, Administrations, Logement, etc...

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h SANS RENDEZ-VOUS

Pôle de Services Publics "La Source" - 1, square Alfred Poncet - 38220 VIZILLE (face à La Poste) Tél. 04 76 78 86 42 Courriel : vizille@pimmsmediation.fr



ADAPTER SON LOGEMENT À SON ÂGE OU SON HANDICAP

Des aides existent

Rester dans son logement est un signe d'autonomie



Des aménagements sont parfois nécessaires afin que certaines personnes fragiles, handicapées ou âgées, puissent se sentir en sécurité chez elles

Pour répondre au mieux à la demande des personnes concernées, le Département en partenariat avec l'ADIL 38 (Agence départementale d'information sur le logement de l'Isère) a produit un support pratique d'utilisation en mentionnant les principaux critères d'octroi des aides financières existantes ainsi que les coordonnées des organismes à contacter.

(Ce support est disponible en mairie)

Infos pratiques

Petites annonces

Au fil d'Élo

Couture et broderie

Fait main à Vaulnaveys-le-Haut

Léza déchet - Univers bébé - Accessoires



Élodie QUEYRAS - 06.08.03.89.41

_au_fil_d_elo

<http://elodiequeyras.wix.com/aufildelo>



Praticienne en massage bien-être
Venez vous ressourcer, vous détendre

Je vous propose divers massages adaptés à votre besoin du moment
Pensez à vous et à vos proches
Possibilité de bons cadeaux
N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples renseignements

tél : 06.83.93.23.65



lcdelices.fr



lcdelices38



LC.Délices38

TRAITEUR SUCRÉ / SALÉ

ARTISAN PÂTISSIER

ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Le bon goût du Fait maison

Laurence



06 95 70 58 25



contact@lcdelices.fr



75 route du village 38220 Montchaboud



LE DEJAN Laïc & THIRION Dujon - Montchaboud

Tel: 07 82 86 73 79

bellevue.paysage.isere@gmail.com

Appelés pour un devis gratuit!

Taille et robutage de haies
Tonte, désherbage, débroussaillage
Entretien du jardin
Élagage et abattage d'arbres
Travaux paysagers et création:



Profitez de 50% de crédit d'impôt pour les travaux éligibles aux services à la personne :
Demandez nous pour plus d'informations



Les bénévoles du comité Drac-Romanche du Secours Populaire 33 rue Argoud à Vizille vous remercient pour vos dons tout au long de l'année.

Nous vous informons que « la p'tite boutique » est ouverte à tous, les vendredis de 15h à 17h30 ainsi que le samedi matin de 9h à midi.

Venez chiner, fouiller, trouver des articles en tous genres, linge de maison, vêtements pour tous et toutes, petits bibelots, livres, jouets... Une faible participation financière vous sera demandée. Les fonds récoltés servent à faire vivre la solidarité envers les personnes les plus démunies de notre secteur géographique.

Alors venez, osez entrer. Nous serons ravis de vous accueillir.

A bientôt Les bénévoles 04 76 78 91 38



Infos pratiques

Mes services publics

EN CAS D'URGENCE

Gendarmerie : 04 76 78 98 50 (Vizille)
Pompiers : 18
SAMU : 15
Maison Médicale de Garde : 0 810 15 33 33
Urgence depuis un portable : 112

CAMBRIOLAGE

Prévenez la gendarmerie
de Vizille tel : 04 76 78 98 50
n'oubliez pas de leur signaler la
période de votre absence

RAPPEL DES HORAIRES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX BRUYANTS

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
Le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

BUREAU DE POSTE

Horaires d'ouverture
Lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et
de 14h à 17h30
Samedi le matin uniquement.

LES HORAIRES DE VOS DECHETERIES **0800 500 027**



Nouveaux horaires à compter du 1er juillet 2024

Champ sur Drac et Vizille : Mardi et mercredi : 8h15-14h15, jeudi : 8h15-12h15
Vendredi et samedi : 8h15-12h / 13h-17h30
(Du 1er juillet au 31 août : du mardi au samedi : 8h15-14h)

Vaulnaveys Le Haut : Lundi au samedi : 8h15-12h / 13h-17h30
(Du 1er juillet au 31 août : du lundi au vendredi : 8h15-15h, le samedi : 8h15-12h/13h-17h))

Le Petit bulletin est une publication de la mairie de Montchaboud

75 route du village - 38220 Montchaboud

Téléphone /Fax : 04 76 68 29 96

E.mail : mairie-montchaboud@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Guy SOTO

Rédaction : Véronique Feltrin

Tirage : 109 exemplaires distribués en boîtes aux lettres et 47 envoyés par mail